



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

OBJET : MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SDE 04

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois Septembre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé
dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRESENTS :

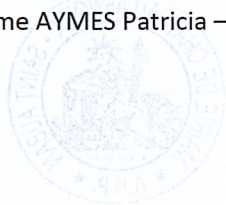
M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – M. RISSO Gilbert – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – Mme TOUMANI Soréa – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – Mme PIOZIN Patricia – M. RICHELME Jean-Marc (Arrivé à 18 H.12 – Point N° 2).

ONT DONNE PROCURATION :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
M. HERNANDEZ Antoine a donné procuration à M. DI GIOVANNI Alexandre
Mme SZAFRANSKI Nathalie a donné procuration à Mme OBELISCO Francine
Mme ORSINI Chantal a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

ABSENTS EXCUSES :

Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme GIACHINO Lisa.



MME OBELISCO FRANCINE A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 23 Septembre 2025
Délibération N° DM_20250923N077

OBJET : MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SDE 04

Marc ROVIRA demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver les modifications des statuts selon les termes figurant en annexe de la convocation.

Ces nouveaux statuts permettraient au syndicat d'actualiser les références juridiques, notamment modifier sa nature juridique en syndicat intercommunal à vocation simple (SIVOM) au lieu de syndicat mixte, d'étendre ses potentielles compétences, clarifier les types d'accompagnements qu'il propose et préciser son rôle auprès de ses membres et des tiers.

À l'issue de l'exposé, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

OUÏ CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

⇒ **ADOpte** la modification telle que proposée.

PUBLIEE LE :

T ☒

NT ☐

NOMENCLATURE N° : 5-2

CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN,
LE TRENTE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ.
FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN,
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR COPIE CONFORME,

Le Maire,



René VILLARD